

Toute l'information sur le territoire public

Important : Le gouvernement a délégué la gestion de certains territoires et catégories de droits fonciers aux municipalités régionales de comté (MRC). Pour plus d'information à ce propos, voir la section « [Gestion déléguée aux MRC](#) ».

Cliquez sur ces icônes pour accéder aux
pages web 
documents 
cartes interactives 

Location

Attribution d'un terrain

Terrain de villégiature privée

Tirage au sort

-  Inscription / Frais d'inscription / Déroulement / Attribution des terrains
-  Le tirage au sort est géré par la Sépaq : Informations / Période d'inscription
-  Carte interactive pour localiser les terrains offerts

Bail au premier requérant

Dans la région administrative de la Côte-Nord, il est possible de faire une demande pour la location d'un terrain dans certains secteurs éloignés où la demande est faible. Pour connaître les secteurs ouverts, communiquez avec le [CSTP](#).

-  Comment faire une demande / Transmission de la demande / Traitement de la demande / Frais à payer si la demande est acceptée

Lorsqu'un bail est émis au premier requérant dans le but de construire une résidence principale, le requérant pourra éventuellement faire une demande d'achat du terrain quand la construction de la résidence sera débutée. Voir la section « Achat d'un terrain » du présent [document](#)

Bail d'abri sommaire (camp de chasse)

L'octroi de nouveaux baux d'abri sommaire et la conversion de baux d'abri sommaire en bail de villégiature privée sont présentement suspendus. Un bail d'abri sommaire ne donne pas droit à l'usage exclusif d'un territoire de chasse ni de piégeage.

-  Description sommaire des types de baux pouvant être octroyés
-  Carte interactive permettant de consulter les baux disponibles en terres publiques
-  Guide des énergies renouvelables pour les chalets et autres lieux de villégiature

Acquisition d'un bail existant

-  Coûts et modalités de transfert / À savoir avant la transaction / Comment faire une demande / Traitement / Restrictions au transfert d'un bail / Recherche d'un nouveau locataire
- Pour le particulier qui transfère son droit : voir la section [Défaut du locataire](#)

Coûts et conditions de location

-  Coûts du loyer : Méthode de calcul / Demande de révision
- Droits et obligations du locataire : Droit privatif (empiètement, occupation illégale) / Financement hypothécaire / Aménagement du terrain, construction et rénovations autorisées / Accès au terrain / Permis et autorisations / Défaut du locataire / Activités permises / Types de baux

Terrain à des fins autres que la villégiature privée

Projets commerciaux, industriels, communautaires sans but lucratif ou d'utilité publique (excluant les projets pour la production d'électricité renouvelable)

-  Comment faire une demande / Formulaire / Documents à joindre / Guide du promoteur / Coût / Adresse de transmission / Modalité de paiement / Accompagnement offert / Coûts liés à la location ou à l'achat d'un terrain
-  Aide financière pour la production de documents complémentaires
 - Volet 1A- Pour les promoteurs
 - Volet 1B- Pour les MRC délégataires

Projets de développement pour la production d'électricité renouvelable

-  [Demande de lettre d'intention](#) ou [de réserve de superficie](#) : Qu'est-ce que c'est / Comment faire la demande / [Cadre d'analyse des projets](#) / Outils d'encadrement et de planification du développement éolien : Plans régionaux de développement du territoire - Volet éolien / Analyse territoriales régionales

-  Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable
-  Guide d'information - Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable
-  Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public

Projets de développement récréotouristique

-  Comment faire une demande / Particularités sur une île publique / Accompagnement dans vos démarches / Acceptabilité sociale / Encadrement régional (PRDTP)

Bail à des fins de résidence principale

-  Formulaire de demande

Modification et transfert d'un droit d'occuper une terre

-  • Non-renouvellement ou résiliation d'un bail par le locataire : Comment procéder / Faire parvenir votre déclaration
- Modalités en cas de décès : Résiliation d'un bail / Demander un transfert
- Modalités en cas de faillite
- Hypothèque d'un bâtiment sur une terre publique
- Relocalisation d'un terrain de villégiature : Bail non-conforme / Terrain non sécuritaire
- Conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature privée : Suspendue temporairement
- Changement d'adresse : Comment procéder / Informations requises
- Agrandissement ou réduction de superficie, fin d'utilisation, clauses, etc. : Comment procéder / Admissibilité / Révision du loyer
- Obtention d'un bail pour un terrain complémentaire à un terrain principal en location : Critères à respecter / Conditions de location (Construction / Coût du loyer). Les terrains loués à des fins complémentaires sont de petite superficie, ne doivent pas être adjacents au bail principal et ne sont pas admissibles à la vente.

Achat

Achat d'un terrain

Le gouvernement privilégie toujours la location de terres publiques plutôt que la vente. Il peut cependant consentir à la vente de terres publiques si la demande respecte certaines conditions.

Vente à des fins villégiature, de résidence principale et autres fins personnelles

- Conditions de vente (*Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins personnelles*)
- Comment faire une demande / Formulaire de demande pour particulier / Documents complémentaires exigés / Paiement / Traitement

Vente à des fins commerciales, industrielles et autres fins non personnelles

- Conditions de vente (*Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins commerciales, industrielles et autres que personnelles*)
- Informations

Achat d'une résidence

- Acheter un chalet, un abri sommaire ou une résidence construit sur des terres publiques louées
- Coûts et modalités d'achat / À qui s'adresser en cas de questions concernant le bail

Autres droits

Autorisations

Pour l'aménagement de sentiers récréatifs, stationnement, canalisation, ligne électrique ou téléphonique, etc.

- Comment faire une demande (pour particulier) / Formulaire / Documents complémentaires exigés / Paiement de la demande / Traitement de la demande / Frais de délivrance d'une autorisation

Le fait d'exploiter un sentier récréatif sur le territoire public ne donne aucun droit de location ou de propriété à l'exploitant

Soutien financier des projets d'aménagement public et développement de nouveaux modèles de villégiature : [Programme d'aide de mise en valeur du territoire public – Volet 2 : Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires](#)). Voir aussi la section [Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public](#) du présent document

Permis d'occupation provisoire (12 mois)

- Description / Coûts et condition de location / Droits et obligations

Gestion déléguée aux MRC

Types de délégation

Délégation Villégiature, sable et gravier

Les baux de villégiature et d'abri sommaire sont gérés par les MRC délégataires, tandis que les baux commerciaux et industriels, ainsi que les autres droits fonciers sont gérés par le Gouvernement du Québec.

Délégation Parc régional

L'ensemble des droits fonciers sont gérés par la MRC délégataire dans la zone de récréation principale et sur des sites ponctuels de la zone de récréation extensive

MRC délégataires

- Liste des MRC délégataires et leur(s) type(s) de délégation

Délégation Terres publiques intramunicipales

L'ensemble des droits fonciers sont gérés par la MRC délégataire

Activités permises en territoire public

Camping

- Lieux permis / Lieux interdits / Règlements dans certaines MRC / Modalités / Directives sur les équipements permis / Durée

Chasse, pêche, piégeage

- Information générale / Un droit pour tous / Partage du territoire / Territoire non exclusif
- Dénoncer une entrave

Activités de plein air

- Modalités/Accès aux sentiers / Accès aux plans d'eau / Initiatives gouvernementales pour favoriser l'accès au territoire ([Programme d'aide de mise en valeur du territoire public – Volet 2 : Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires](#)). Voir aussi la section [Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public](#) du présent document

Organiser un événement

- Possibilités / Comment procéder

Signaler une infraction

Occupation sans droit

- Comment signaler une occupation sans droit : Par [formulaire de signalement](#) / En contactant la [MRC délégataire](#) ou le [CSTP](#)
- Installations interdites sans autorisation / Libération des lieux après le signalement : Étapes

Déchets, dépotoir illicite ou autres plaintes et signalements

- Comment signaler en contactant la [MRC délégataire](#) ou le [CSTP](#)

Planification du territoire public

Plans d'affectation du territoire public (PATP)

Orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public par région administrative

Plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP)

Pour le [développement récréotouristique](#)

Pour le [développement éolien](#)

Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – [Volet 3 - Soutien à la participation autochtone aux plans régionaux de développement du territoire public](#)

Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public

- Aide financière pour la réalisation de projets durables et communautaires
 - Volet 1 : Soutien à la réalisation d'études favorisant le développement durable de projet
 - 1A : Projets commerciaux et industriels (pour promoteurs)
 - 1B : Projets de villégiature (pour MRC délégataires)
 - Volet 2 : Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires
 - Volet 3 : Soutien à la participation autochtone aux plans régionaux de développement du territoire